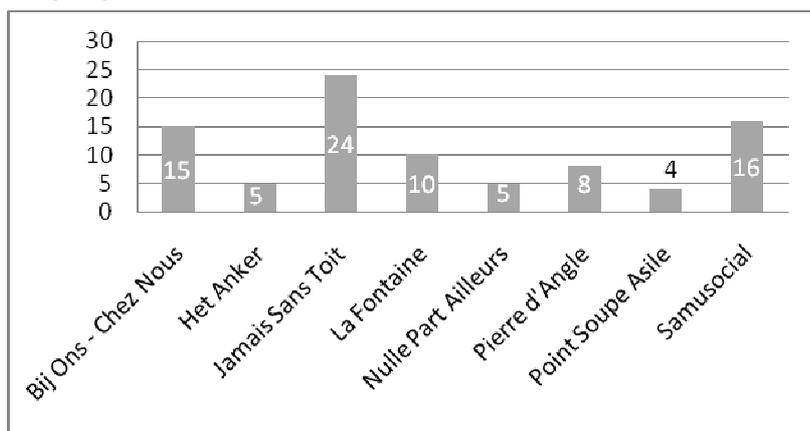


ANNEXES DENOMBREMENT PERSONNES SANS ABRI 2010

ANNEXE 1 - Les résultats de la pré-enquête au dénombrement 2010

LA POPULATION INTERROGEE

Graphique 1 : Lieux où les entretiens ont été effectués



Ce graphique indique le nombre d'entretiens effectués dans chaque service (Total=87). Chaque service a une approche de travail différente et aussi un public différent. Ces données ne sont donc pas représentatives de l'ensemble des personnes visées lors du dénombrement, mais

donnent une image des personnes qui fréquentent ces services spécifiques : centres de jour, asile de nuit et Samusocial. Pour parvenir à une représentativité du secteur, il faudrait mener plus d'entretiens dans des endroits plus diversifiés.

La répartition par sexe est la suivante : 82 % des personnes interrogées sont des hommes, 18% des femmes.

LA NUIT PRECEDENTE

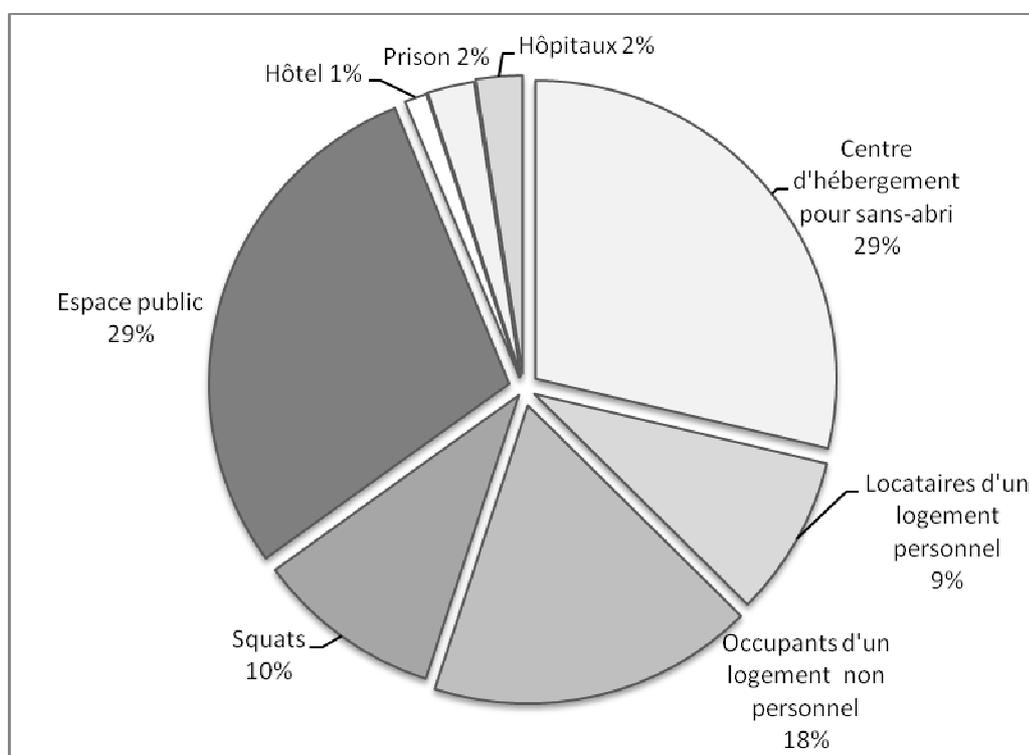
Dans le graphique n°2 ci-dessous, on observe que les personnes qui fréquentent les centres de jour se sont trouvées le soir précédant le sondage dans des situations et dans des endroits pour passer la nuit fort hétérogènes.

Nous voyons **qu'un tiers des personnes interrogées trouve accès aux différents types de centre d'hébergement destinés aux personnes sans-abri**. Nous constatons également que quelques personnes ont passé la nuit dans des endroits tels que les hôpitaux, les hôtels ou la prison. **Près de deux tiers des personnes interrogées dans les centres de jour combinent diverses formes de débrouille face à l'absence de logement**

Les personnes en 'logement' représentent 27% de notre population d'enquête, mais une part importante (18%) se trouve dans une situation de logement très précaire. La plupart de cette

catégorie se trouve en squat, mais les autres sous-catégories sont aussi représentées (chez des amis, la famille, ou en logement proposé par des services sociaux). En somme, **39% des personnes ont passé la nuit dans des endroits complètement inadaptés** : 29% de toute la population est restée dans les gares ou dans d'autres endroits dans l'espace public et 10% dans des abris de fortune comme les communs des bâtiments ou - comme c'est le cas pour la moitié de cette catégorie – dans des parkings.

Graphique 2 : Différentes types d'endroits où les personnes sondées ont passé la nuit précédente



On observe également une distinction genrée. **Les femmes disposent d'un meilleur accès aux centres d'hébergement pour sans-abri.** Elles se trouvent donc moins dans des situations de grave précarité que les hommes. Ceci peut être vu

comme positif pour l'accessibilité des services pour les femmes, mais il ne faut cependant pas oublier qu'il est très difficile pour toute personne de passer la nuit dehors.

Fréquentation des centres d'hébergement d'urgence

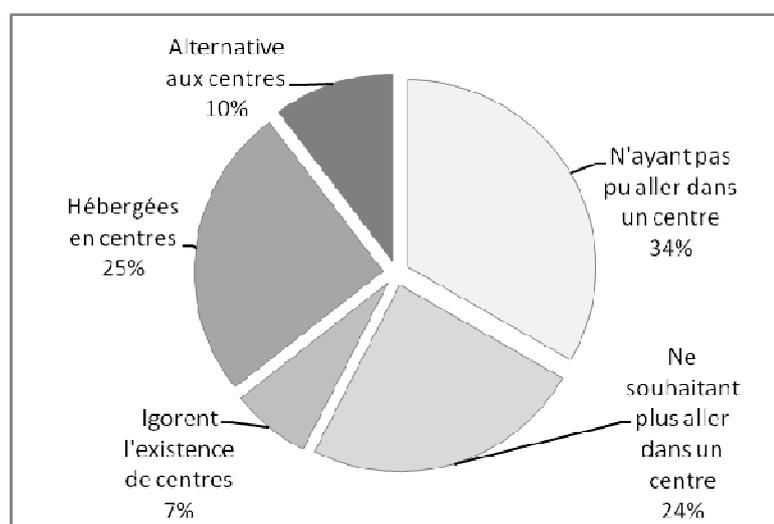
Plus de 90 % des personnes interrogées connaissent les centres d'urgence pour y avoir recours. La catégorie la plus importante est composée de personnes qui n'ont pas pu trouver accès à un service d'hébergement. La demande d'un service palliatif est donc présente avec une réelle pression. **Les personnes qui ont répondu qu'ils ne voulaient pas aller dans un service**

la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

évoquent en général comme causes les difficultés d'accès des services et les conditions d'hébergement (masse de population, hygiène, difficulté d'adaptation, lit obtenu pour une seule nuit).

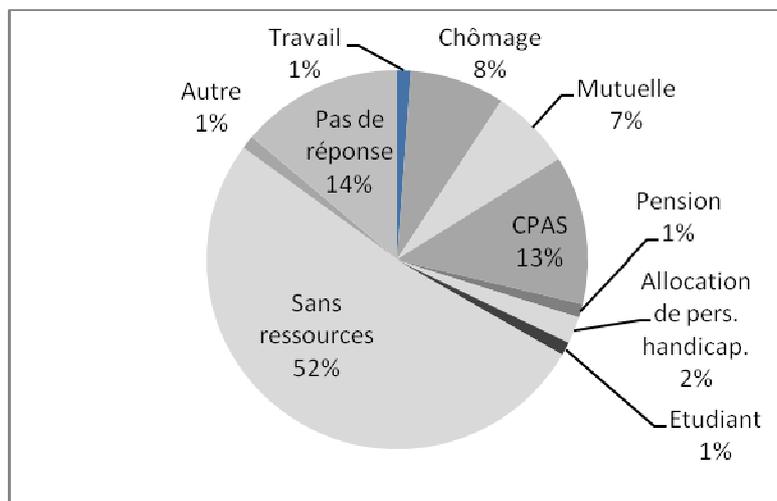
C'est donc moins un choix qu'un équilibre provisoire, que cherche la personne confrontée à des difficultés importantes, qui font souvent suite à une histoire difficile. Ces éléments touchent le cœur des polémiques de l'organisation du secteur à l'égard de l'accueil d'urgence tant sur le nombre de places que son organisation (modalités d'entrée, modalités d'hébergement, qualité de l'accueil).



Graphique 3 : Fréquentation des centres d'hébergement d'urgence

REVENUS DISPONIBLES

Graphique 4 : Revenus disponibles

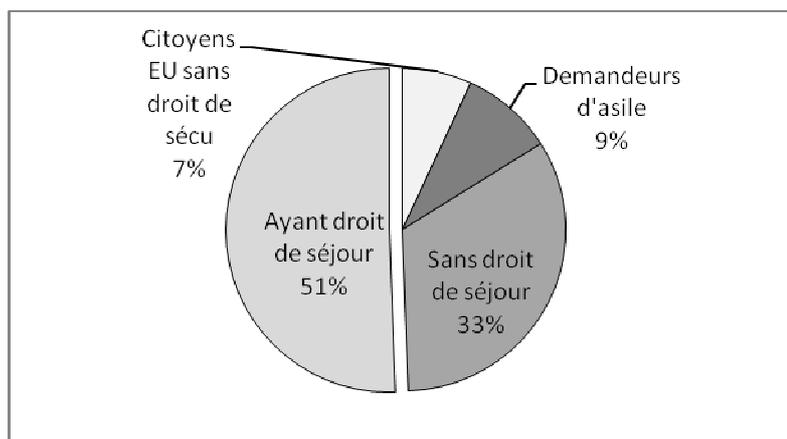


Le graphique ci-dessus présente les différentes ressources dont bénéficient les personnes enquêtées. **La catégorie 'sans ressources' rassemble un peu plus de la moitié des personnes.** Une répartition par genre de cette variable montre une surreprésentation masculine (43 hommes contre 3 femmes). Celle-ci est accentuée par la visibilité dans l'espace public étant donné qu'ils ont moins d'accès aux services d'hébergement d'urgence.

LE STATUT SUR LE TERRITOIRE

Graphique n°5 : Répartition des statuts officiels sur le territoire

On observe que les personnes qui ont participé à l'enquête ont des statuts officiels diverses. Les 9% des demandeurs d'asile officiellement reconnu devraient théoriquement trouver accès aux systèmes de prise en charge mis en place par Fedasil. **Le croisement de la variable**



'ressources' avec celle du statut officiel, montre que les personnes de la catégorie 'irrégulier' représentent plus de deux tiers de la catégorie 'pas de ressources'. Ce sont des personnes qui accumulent au moins deux facteurs de précarité.

POUR CONCLURE

Loin de vouloir donner une image représentative de tous les secteurs, nous pensons que nous avons su montrer de manière chiffrée certaines caractéristiques du public fréquentant certains centres de jour, le Samusocial et Pierre d'Angle.

Plus généralement, nous avons pu voir que les personnes qui fréquentent les services où les entretiens ont été effectués représentent une diversité assez importante des situations de logement ou de lieux pour dormir. Les personnes collent peu au stéréotype qu'on peut se faire de ceux qui sont à la rue. Nous avons également su montrer que bon nombre de personnes présentent et accumulent des facteurs de précarité. La moitié des personnes ne bénéficient d'aucune ressource et 1/3 se trouve dans une situation irrégulière sur le territoire belge. Ces personnes sont confrontées à une précarité criante, et ont - dans la situation actuelle en Belgique - peu d'espoir de voir leur situation s'améliorer.

Près d'un tiers (29%) des personnes ont passé la nuit précédant le sondage dans les gares, les

la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

parcs ou dans l'espace public au sens large, 10% dans les entrées d'immeubles ou dans les squats et 10% dans un logement inapproprié. Un tiers des personnes ont dormi dans un service d'hébergement pour sans-abri et 9% seulement dans un logement. Il y a clairement un travail à faire pour améliorer les deux derniers chiffres : agir sur le nombre de places dans le secteur même. Mais surtout agir sur l'inaccessibilité évidente au logement qui contraint les personnes à des durées de séjour inacceptables au sein des structures d'aide aux sans-abri et les empêche de libérer des places qui devraient pouvoir être utilisées par d'autres.

ANNEXE 2 : questionnaire de la pré-enquête

Formulaire d'enquête destinée aux personnes qui se présentent à.....

Numéro du questionnaire . . .

Heure d'entretien Date

Bonjour, nous faisons actuellement une étude pour le centre d'appui (La Strada). Nous essayons de mieux comprendre combien de personnes restent la nuit « dehors » et dans quelles conditions. Ceci aura comme but ultime d'adapter le travail social et les politiques publiques. Auriez-vous un moment à consacrer à cette étude ? Est-ce qu'une autre personne vous a déjà interrogé ?

1. Sexe (ne pas poser la question)
 - Homme
 - Femme

2. Quel est votre année de naissance ? 19
à défaut : Quel est votre âge ? ans

3. Dans quel genre d'endroit est-ce que vous avez passé la dernière nuit ? (ne pas lire toute la liste...)
 - a. Bougeant - Itinérant
 - b. Dormant :
 - Centre d'hébergement :
 - Samusocial
 - abri de nuit
 - maison d'accueil
 - Hôpital, clinique, maison de soins ou de convalescence, établissement de cure.
 - Prison.
 - Logement (y compris maison individuelle, caravane, mobil-home).
 - Logement dépendant d'une association, d'un centre d'hébergement, ou d'un organisme.
 - Logement où la personne est propriétaire, locataire, sous-locataire,
 - résident(e)
 - Logement squatté.
 - Logement où la personne est hébergée par un particulier (ami, famille).
 - Chambre d'hôtel
 - Lieux non prévus pour l'habitation : abris de fortune
 - Cave, parking fermé, grenier, cabane.

la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

- Voiture, wagon, bateau.
- Usine, bureau, entrepôt, bâtiment agricole ou local technique.
- Parties communes d'un immeuble d'habitation.
- Ruines, chantier, grotte, tente.
- Lieux non prévus pour l'habitation : espace public
 - Métro, gare, préciser
 - Couloirs d'un centre commercial, bâtiment public.
 - Rue, pont, préciser
 - Parking extérieur, voie ferrée, jardin public, terrain vague.
- Autres, préciser

4. A cet endroit, dormez-vous ?

- Toutes les nuits
- Régulièrement, plus de 4 fois par semaine
- Régulièrement, de 1 à 3 fois par semaine
- De temps à autre ou rarement
- C'est la première fois

5. Pourquoi n'êtes-vous pas allé dans un centre d'hébergement ?

(si plusieurs fois : la dernière fois)

- Vous n'avez pas pu rester dans le centre d'hébergement où vous dormiez
- Vous n'avez pas pu aller dans le centre d'hébergement où vous vouliez dormir
- Vous ne voulez pas dormir dans les centres d'hébergement
- Vous ne savez pas qu'il existe d'autres centres d'hébergement
- Autre raison

6. Avez-vous passé la plupart de la nuit seule ou accompagné ?

- Copains
- Personnes connus
- Personnes inconnus

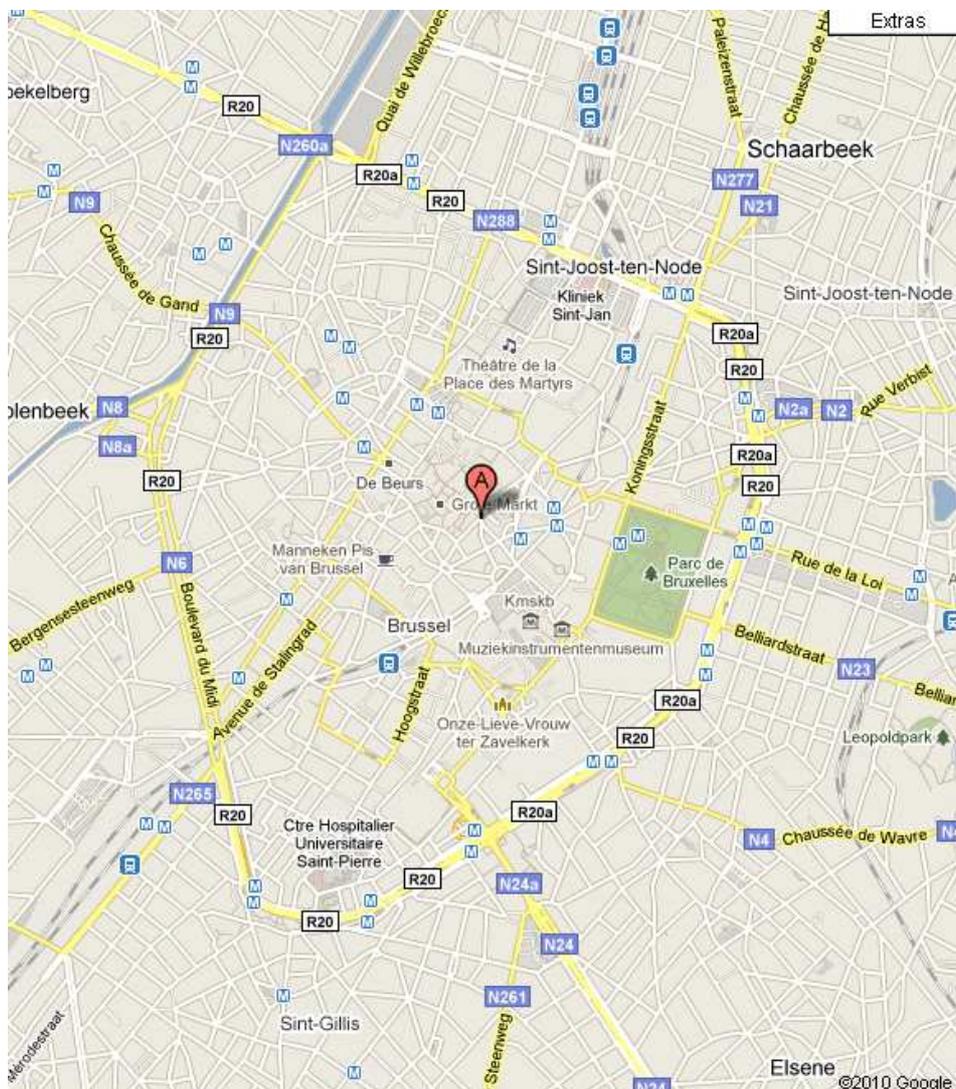
7. Y a-t-il un quartier ou une rue où vous passez la plus grande partie de vos nuits ? (en rouge sur la carte)

- Oui
- Non

la Strada

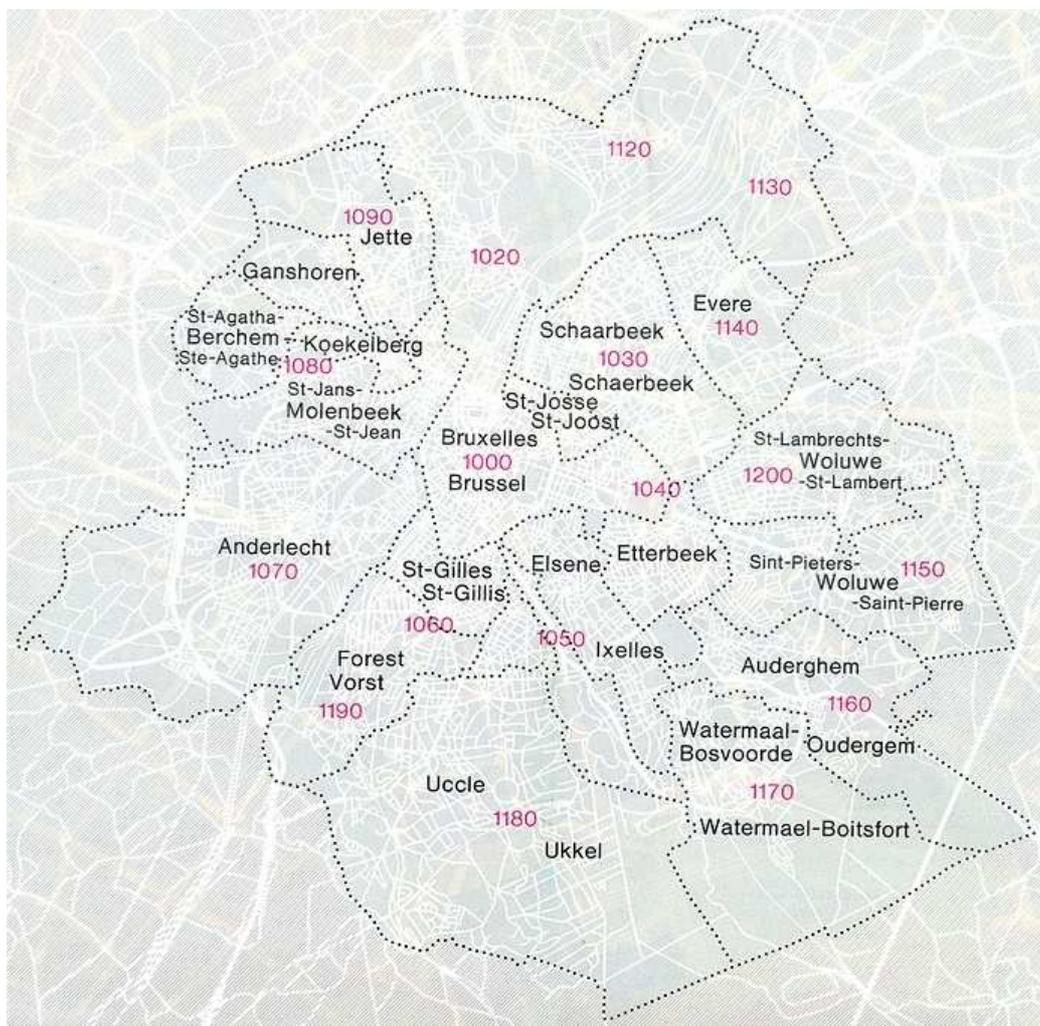
Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

Itinérant



la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri
Steunpunt thuislozenzorg Brussel



8. Sur les 7 dernières nuits, vous est-il arrivé de dormir dans un centre d'hébergement ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

9. Est-ce que vous fréquentez d'autres associations de jour ou de nuit?

- Samusocial, Pierre d'Angle :
- Maisons d'accueil :
- Douches :
- Vestiaires :
- Restaurants sociaux :
- Services sociaux :
- Travail en rue :
- Hôpitaux/soins médicaux :
- autre :

10. Travaillez-vous actuellement ou quel sont vos ressources ?

- Travail
 - Contrat (CDI, CDD, Interim,...) Quel
 - travail ?
 - Autre régime
- Chomage
- Mutuelle
- CPAS
- Pension
- Allocation de personne handicapé (« Vierge noire »)
- étudiant
- Faire la manche
- Vente d'objets (bouteilles, objets fabriqués soi-même, etc.)
- Pas de ressources
- Autre :
- Pas de réponse

11. Quel est votre titre de séjour pour la Belgique ?

- Régulier
- Demandeur d'asile (en procédure régulière)

la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

- Irrégulier (sans-papiers, ...)
- Autre :.....

ANNEXE 3 : engagement moral signé par les personnes qui ont participé au dénombrement rue

Engagement moral

Le dénombrement des personnes sans abri n'a d'autre objectif que de tenter d'apporter un début de réponse à la question de savoir combien de personnes sont sans abri en Région de Bruxelles-Capitale. Il veut simplement permettre de rendre plus visible l'invisible. La Strada s'engage à associer à l'interprétation des données tous ceux qui ont participé à l'enquête.

Les personnes participant au dénombrement et qui se rendent sur les lieux de vie des personnes sans abri pour les compter, s'engagent à :

2. respecter les personnes qui sont à la rue et « *n'ont pas de porte à refermer quand elles sont enquêtées* ». Les enquêteurs veilleront par conséquent à éviter de les déranger ou de les réveiller;
3. ce n'est que si la personne rencontrée semble disposée à communiquer que l'enquêteur posera une question qui permette de déterminer l'âge de la personne. Dans le cas contraire, l'enquêteur n'insistera pas;
4. ne pas communiquer les informations recueillies (relatives aux personnes et aux lieux) hors du cadre de cette recherche.

Bruxelles, le 8 novembre 2010

ANNEXE 4 : exemple de document rempli par les équipes qui ont réalisé le dénombrement rue

Heure uur	Lieu précis exacte locatie	Femme Vrouw	Homme Man	enfant/kind < 18	age leeftijd	traces de présence sporen aanwezigheid	autre info importante andere belangrijke informatie

ANNEXE 5 : Conclusions du dénombrement 2008

Conclusions du recensement du 19 novembre 2008

1. L'importance de scinder les chiffres.

Lors de la préparation du dénombrement, une des premières étapes a été de délimiter qui nous allions essayer de compter. Autrement dit : quelle définition du mot « sans-abri » allions-nous utiliser ?

Il est évident qu'en termes d'analyse des besoins, la situation d'une jeune femme fuyant un mari violent avec ses deux enfants en bas âge, n'est pas la même que celle d'une personne toxicomane errant à la rue depuis 4 ans ou d'un jeune sans-papier qui vient de débarquer à Bruxelles à la recherche d'un emploi. C'est la raison pour laquelle nous présentons les résultats du dénombrement dans des tableaux différents : il n'est pas opportun d'additionner les chiffres que nous avons collecté. Chaque chiffre renvoie à des réalités fort différentes, même si toutes ces personnes ont en commun le fait de se retrouver dans des situations de grande vulnérabilité, en particulier en matière de logement.

2. La mobilisation du secteur.

Outre le fait que nous avons pu bénéficier des conseils de personnes vivant ou ayant vécu à la rue et de ceux qui les accompagnent/ travaillent avec eux, le résultat réalisé n'a été possible que grâce à la très grande mobilisation du secteur de l'aide aux sans-abri ainsi que de ses partenaires. Tant dans sa préparation que dans son exécution et dans l'interprétation des résultats, nous avons pu faire appel à des dizaines d'associations et d'individus. Concrètement, mis à part le Casu qui n'a pas participé à ce travail et dont les chiffres nous ont été transmis deux mois plus tard l'ensemble des structures d'accueil et d'hébergement ont fourni spontanément leurs chiffres d'occupation pour la nuit du comptage. Nous les remercions ainsi que leurs fédérations qui nous ont aidés à collecter ces renseignements. Par ailleurs, la nuit même, entre 23 et 24 heures plus d'une centaine de personnes du secteur et de la Croix-Rouge se sont rendues en rue pour compter les personnes sans abri n'ayant pas trouvé de refuge dans les structures d'hébergement. A ceux-ci se sont ajoutés des agents de la STIB, de la SNCB ainsi que du SPC métro, qui ont couvert les gares et stations de métro.

Outre le fait que cette grande mobilisation nous a permis de couvrir tous les endroits recensés, et ainsi d'avoir une photographie proche de la réalité, l'engagement de tant de personnes dans un

projet collectif a montré la bonne santé du secteur, qui est demandeur d'action et de changement.

3. Les occupations négociées et l'habitat solidaire.

Lors de l'analyse des chiffres, nous constatons qu'un nombre important de personnes à la rue a pu trouver refuge (temporaire) dans des bâtiments dont l'occupation a été négociée avec les propriétaires. Concrètement, il s'agit de deux groupes principaux. Le premier était constitué de 160 personnes sans papiers qui occupaient un bâtiment de l' ULB (2 jours plus tôt le groupe était 2 à 3 fois supérieur en nombre et avait été évacué par la police d'un autre lieu). Le deuxième était constitué de 56 personnes résidant dans un bâtiment appartenant à la région Wallonne, situé au centre ville.

Contrairement à l'hébergement d'urgence et aux squats, ce type de solution présente comme avantage pour les personnes qui en bénéficient, de ne pas devoir réévaluer leur situation tous les jours ou presque. Comme l'hébergement en maison d'accueil, cette solution permet aux gens de se poser, de prendre le temps de construire un projet, de vivre dans une structure collective où ils rencontrent d'autres personnes et peuvent construire des relations de solidarité qui parfois perdurent. Par ailleurs, les personnes retrouvent dans ce projet d'habitat solidaire un sentiment souvent oublié : celui de redevenir acteur et non objet subissant. Si de telles initiatives sont souvent laborieuses à mettre en place, elles nous semblent néanmoins des alternatives intéressantes pour une partie des personnes qui se retrouvent à la rue.

4. Les maisons non agréées.

Nous avons compté 165 personnes qui étaient hébergées dans des maisons non reconnues ou non agréées. Le nombre réel est sans doute plus élevé mais difficile à établir étant donné l'absence d'un relevé de ces maisons. Un groupe non négligeable de personnes trouve donc refuge dans ces structures. Il s'agit de structures fort différentes entre elles. Certaines n'ont aucun agrément tandis que d'autres sont reconnues et agréées comme maisons de repos. Parfois sollicitées par certains acteurs du secteur de l'aide aux sans-abri, elles le sont encore plus par celui de la psychiatrie. Dans les faits, les personnes hébergées cumulent souvent les problématiques et ont du mal à trouver ou conserver une place ailleurs. Il nous semble donc opportun de réfléchir aux conditions qui permettraient à ces structures de trouver leur place, avec les garanties nécessaires quant à l'accueil des personnes. Dans ce cadre, le manque de places en maison de soins psychiatriques (MSP) en région bruxelloise doit également être abordé.

5. Evolution du public dans les maisons d'accueil reconnues.

Alors que le public sans-abri est traditionnellement plutôt associé à une image d'hommes isolés, nous constatons ici la présence de 178 enfants parmi les 839 personnes (=21%) qui ont passé la nuit en maison d'accueil. Le nombre de femmes est également élevé : elles représentent un tiers des adultes hébergés. La dimension familiale est donc devenue importante au sein des maisons d'accueil qui sont confrontées à de nouvelles réalités (par ex. cohabitation de grands adolescents et de jeunes mères) et doivent adapter en conséquence leur travail. Cette évolution reflète par ailleurs la vulnérabilité accrue des femmes dont on sait qu'elles connaissent un risque de pauvreté supérieur à celui des hommes, d'autant plus élevé qu'elles constituent un ménage monoparental.

6. L'habitat accompagné.

Lors du recensement, nous avons également tenté de relever le nombre de personnes hébergées dans des logements de transit ou de l'habitat accompagné. Nous avons compté 995 personnes dont à peu près un tiers d'enfants. Il s'agit souvent d'une solution durable pour des familles qui peuvent investir un logement et retrouver un rythme de vie. Autre avantage : certaines personnes vivant à la rue acceptent plus facilement d'être suivies dans un logement, qu'en hébergement d'urgence ou en maison d'accueil.

Les personnes qui bénéficient de cette forme d'aide, le font parfois durant de nombreuses années. A ce titre, elles ne sont d'ailleurs pas toujours considérées comme sans-abri par le grand public. Pourtant, de par leur vulnérabilité, elles entrent tout à fait dans la définition proposée par la

Feantsa.

L'importante multiplication des places d'urgence ces dernières années à Bruxelles, n'a pas été accompagnée de l'augmentation systématique et significative de places en habitat accompagné. La création de places d'urgence a donc été privilégiée par rapport à celle du logement durable (accompagné ou non). Ceci va à l'encontre de ce que beaucoup de sans-abri, intervenants sociaux et experts préconisent et est de surcroît une solution beaucoup plus chère à terme. Ainsi, en Flandre p.e. certaines places d'hébergement ont même été fermées pour faire place à de l'habitat accompagné.

7. Les gares.

A l'analyse du nombre des personnes comptées en rue, il apparaît clairement que les gares sont des lieux importants pour les habitants de la rue². Plus de la moitié des sans-abri (143 sur 262) comptés en rue ont été rencontrés au sein ou aux alentours immédiats des trois gares principales de Bruxelles. Ces chiffres doivent cependant être mis en lien avec l'heure à laquelle le dénombrement a eu lieu. En effet, si le dénombrement s'était déroulé entre 3 et 4 heures du matin par exemple, il est plus que vraisemblable que ce nombre aurait été quasi-nul. Entre 23 et 24 heures par contre, les gares deviennent un des rares refuges accessibles aux personnes sans abri.

Etant donnée la place que les gares peuvent prendre dans la vie de certains sans-abri, il semble opportun de réfléchir aux raisons pour lesquelles les personnes s'y abritent, aux limites de ces lieux ainsi qu'à des alternatives possibles.

8. Les personnes en situation de séjour précaire

La présence de personnes sans papiers et de demandeurs d'asile dans les rues de Bruxelles n'est en bout de compte que le reflet d'autres réalités - sociales, économiques et politiques - beaucoup plus vastes et complexes. Sur le terrain, la présence de la partie la plus vulnérable de ces groupes a, entre autres, profondément modifié le paysage du secteur de l'aide aux sans-abri. Ces 'nouvelles' catégories de personnes se retrouvent souvent dans des structures d'aide aux sans-abri qui ne sont pas toujours équipées pour les aider. De par sa position de capitale et de par la présence d'instances fédérales sur son territoire, Bruxelles connaît une situation tout à fait différente de celles des Régions flamande et wallonne.

a) L'accueil déficient des demandeurs d'asile.

Depuis une dizaine d'années, le secteur de l'aide aux sans-abri bruxellois se voit régulièrement obligé d'improviser l'accueil de demandeurs d'asile que l'état fédéral ne parvient pas à assumer. Si une certaine amélioration a pu être constatée depuis la création de Fedasil, il n'en reste pas moins vrai qu'à certaines périodes, le dispatching ne parvient pas à orienter tous les 'primo-arrivants' vers des centres ou des initiatives pour demandeurs d'asile. A ces moments-là, des gens sont orientés, sans concertation préalable, vers des structures d'aide aux sans-abri, déjà saturées. Les effets néfastes de ces orientations 'sauvages' ont été dénoncés à de nombreuses reprises : incompréhension de la part des demandeurs d'asile qui ne perçoivent pas pourquoi ils sont orientés vers des centres qui n'ont pas toujours la capacité de les accueillir ; incompréhension aussi lorsqu'elles voient les structures et les personnes qui les fréquentent ; incompréhension du public sans-abri qui se sent exclu une fois de plus au profit de nouveaux venus ; sentiments de racisme que cela renforce et difficultés de gestion que cette tension génère au sein des structures d'aide aux sans-abri ; risques pour les demandeurs d'asile de « s'enliser » dans le monde de la rue. Dans la période où a eu lieu le dénombrement, Fedasil reconnaissait un manque de places pour accueillir les primo-arrivants. Quelques jours plus tard, des places supplémentaires ont d'ailleurs été ouvertes par le Casu pour héberger des demandeurs d'asile, à la suite d'une collaboration entre Fedasil et les CPAS bruxellois.

b) L'absence de cadre pour les personnes sans papiers.

Si on peut déplorer un cadre déficient pour l'accueil des demandeurs d'asile, l'absence totale de cadre pour l'accueil des personnes sans papiers est d'autant plus criant.

Sans papiers et sans droits (mis à part l'aide médicale urgente), la partie la plus vulnérable de ces

personnes fait souvent appel aux associations aidant à la survie par la mise à disposition de produits et services de première nécessité. Le secteur de l'aide aux sans-abri est donc particulièrement sollicité : hébergement, douches, soins infirmiers, colis alimentaires...

Tout comme pour les demandeurs d'asile, l'arrivée de ce 'nouveau' public a généré beaucoup de tensions auprès du public et au sein des structures du secteur. Ainsi, la quasi-totalité des services ont dû se repositionner et faire des choix en matière de projet et de public cible. Certains ont choisi ou plus souvent ont été contraints de choisir pour des raisons de financement de se limiter au public sans-abri d'origine tandis que d'autres ont gardé comme prioritaire un projet non discriminant au niveau du public, ce qui a parfois pour effet un changement total du type de population accueillie.

L'interminable attente d'une circulaire reprenant des critères de régularisation clairs, combinée avec l'absence totale de perspectives d'avenir, mène de nombreuses personnes au désespoir. Celui-ci se traduit régulièrement par des tensions entre usagers ou avec le personnel des structures de première ligne.

C'est une hypocrisie intolérable que d'entretenir ces personnes dans un no-mans-land dont tout le monde connaît l'existence, qui fait e.a. des ravages en termes de santé, mais dont personne ne veut prendre la responsabilité.

9. Personnes à la rue.

262 personnes ont été comptées en rue (y compris dans les gares).

Il est essentiel de pouvoir proposer à ces personnes une alternative valable.

Certaines d'entre elles refusent les formes d'aide proposées, même quand elles sont gratuites et immédiates.

La capacité de convaincre les personnes qui sont à la rue d'accepter un hébergement est un travail de longue haleine qui se joue surtout en journée et passe par la construction de liens de confiance. Il faut assurer les relais avec les services sociaux des CPAS mais aussi avec les services sociaux généraux, et le cas échéant les services de santé. Les travailleurs de rue qui vont à la rencontre des habitants de la rue, les orientent et les accompagnent dans leurs démarches, ont à cet égard un rôle crucial, comme les services qui les accueillent en journée.

10. Le manque de logement à prix abordable.

Nombreux sont les rapports qui pointent le manque de logements à prix abordable en région bruxelloise. Force est de constater que, malgré le consensus qui existe à ce sujet, sur le terrain la situation ne s'améliore pas. Au contraire : de nombreuses personnes accueillies en maisons d'accueil ou en centre d'urgence aimeraient les quitter mais ne peuvent le faire avant d'avoir cherché pendant de longs mois un petit studio ou appartement à louer. Conséquence : les places occupées ne le sont pas forcément par les personnes qui en auraient le plus besoin. Aider les personnes sans-abri de manière structurelle au niveau de la Région, doit passer – ne fût-ce qu'en termes de prévention – par une augmentation sensible des logements à prix abordable.